



## **UN PROGRAMME TOTAL DE FINANCEMENT DE 30 MILLIARDS D'EUROS POUR 2013**

Le président du Conseil d'Administration de la CADES, Patrice Ract Madoux, a présenté à la presse, à Paris et à Londres, le bilan des émissions réalisées en 2012, les nouvelles mesures votées en fin d'année dernière par le Parlement et le programme de financement prévu pour 2013.

### **2012 : 30,2 milliards d'euros refinancés à moyen et long-terme**

En 2012, la CADES a émis un total de 40,2 milliards d'euros d'emprunts, dont 30,2 milliards d'euros à moyen et long-terme selon la répartition suivante :

- 3 emprunts de référence en euros, pour 11 milliards d'euros ;
- 7 augmentations de souche en euros, pour 3,75 milliards d'euros ;
- 4 emprunts indexés sur l'inflation, pour 2,75 milliards d'euros ;
- 4 emprunts de référence en dollars américains, représentant 6,2 milliards d'euros ;
- 2 emprunts de référence en sterling, représentant 1,7 milliard d'euros ;
- 5 emprunts de référence en autres devises, représentant 1,5 milliard d'euros ;
- 17 placements privés en autres devises, représentant 3,3 milliards d'euros ;

**Soit en 2012, un total de 41 nouveaux emprunts émis à moyen et long-terme, dont 14 libellés en euros (17,5 milliards d'euros) et 27 libellés en devises étrangères (12,7 milliards d'euros).**

A court terme, la qualité de la signature de la CADES lui permet d'emprunter dans des conditions toujours favorables de financement. Au 31/12/2012, l'encours des émissions à court-terme se répartit comme suit : 6,9 milliards d'euros d'ECP (Euro Commercial Paper), 1,4 milliard de dollars d'USCP (US Commercial Paper) et 2,4 milliards d'euros de billets de trésorerie.

La CADES a poursuivi en 2012 l'amortissement de la dette sociale à hauteur de 12 milliards d'euros.

Ainsi, depuis sa création en 1996, la CADES aura amorti au total 71,7 milliards d'euros de dette sociale, soit plus de 3 points de PIB. En y ajoutant les intérêts économisés sur la dette amortie, la diminution de la dette publique française atteint plus de 4 points de PIB.

### **Les nouvelles mesures adoptées pour 2013**

Conformément à la nouvelle mission d'équilibre du financement de la réforme des retraites qui lui avait été confiée par le Parlement lors du vote de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, la CADES reprendra en 2013, un montant net de 8.1 milliards d'euros de dettes au titre des déficits 2012 de la branche vieillesse du régime général et du FSV.

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

L'objectif d'amortissement de la CADES a été fixé à 12,4 milliards d'euros dans le cadre de la LFSS pour 2013. A la fin de 2013, la CADES devrait ainsi avoir amorti 84,1 milliards d'euros. Il lui restera une dette à amortir de près de 135 milliards d'euros.

**2013 : un programme total de financement de 30 milliards d'euros**

Afin de répondre à son besoin de financement, la CADES a défini un programme d'émissions de 30 milliards d'euros, dont 20 milliards d'euros à moyen et long terme. Ce programme de financement place ainsi la CADES parmi les premiers émetteurs souverains et quasi-souverains européens.

**CADES  
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Patrice Ract Madoux  
Président du Conseil d'Administration  
01 55 78 58 03  
patrice.ract-madoux@cades.fr

actifin  
communication financière

**Relations presse**  
Charlène Masson  
01 56 88 11 28  
cmasson@actifin.fr

**Relations investisseurs**  
Alexandre Commerot  
01 56 88 11 11  
acommerot@actifin.fr

***Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.***

***Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Colombie). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.***